

n° enregistrement du dossier	identité du demandeur	dépôt dossier complet	siège demandeur	communes de localisation des biens	identité des propriétaires des biens	Exploitant antérieur	commune exploitant antérieur	surface reprise (ha)	natures des biens demandés	date mise en ligne publicité site internet	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes	date limite de fin d'instruction (hors prolongation à 6 mois)
11-24-0042	CAMBON Christophe	07/05/2024	LA CASSAIGNE	FANJEAUX, LA CASSAIGNE et LASSERRE DE PROUILLE	Monsieur DELPECH René	SCEA BLANCHARD	11270 – FANJEAUX	97,6422	terres	28/05/2024	29/07/2024	07/09/2024
								surface totale	97,6422 ha			

Demandes complètes d'autorisation d'exploiter parvenues à la DDTM de l'Aude

en semaine **19** du **06** au **07/05/2024**

Les candidatures concurrentes ne pourront être prises en compte, dans le cadre de l'instruction de la demande initiale précitée, que si elles sont déposées avant la date limite mentionnée ci dessus.

Si vous souhaitez faire connaître votre candidature sur des parcelles qui ont fait l'objet d'une première demande publiée, merci de préciser, dans votre demande d'autorisation d'exploiter, **la concurrence (rubrique circonstances de la demande - cerfa 11534*04 - page 2) et le n° du dossier concurrent.**

Renseignements (notamment les références cadastrales des biens et les coordonnées des propriétaires) et formulaires à demander à la DDTM de l'Aude (04.68.71.76.71 – 04.68.71.76.41)

Service Agriculture, Forêt, Eau et Biodiversité (SAFEB) 105 Boulevard Barbès – CS 40001 11838 CARCASSONNE Cedex

adresse mail du service : ddtm-safeb@aude.gouv.fr - adresse mail de l'unité : ddtm-seadr-usi@aude.gouv.fr

Les formulaires sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture de l'Aude

v1

agrandissement excessif cf Article L331-3-1 du CRPM

*Si l'opération conduit à un agrandissement ou à une concentration au sens du 3° du I (= agrandissement excessif), l'autorité administrative peut, après avis de la CDOA, **suspendre** l'instruction de la demande d'autorisation pour une durée de **huit mois**.*